

[← CULTURE & LOISIRS \(/LE-MAG\)](#) [□ ECONOMIE \(/ECONOMIE\)](#)

[□ SPORTS → \(/SPORTS\)](#)

- Réservé aux

Abonnés

Lestrem: la cour d'appel retient une seule nullité dans l'affaire de famille Roquette

Vingt-sept membres de la famille Roquette demandaient l'annulation d'assemblées générales extraordinaires de 2011. Un procès contre une autre partie de la famille. La Cour d'appel de Douai a retenu une seule nullité admettant que l'une des assemblées était bien viciée mais le feuilleton judiciaire est loin d'être fini.

Elsa Lambert-Ligier | Publié le 04/11/2021

[f Partager](#) [Twitter](#)



Après la cour d'appel de Douai, un nouveau procès, au tribunal correctionnel de Lille, est programmé le 18 novembre.

Le divorce

C'est une histoire de famille, grande famille puisqu'elle oppose 27 plaignants, des cousins, des neveux... tous descendants des deux frères Germain et Dominique Roquette qui ont fondé en 1933 ce qui est devenu un leader mondial de l'agroalimentaire avec plus de 8 000 collaborateurs. Et c'est une histoire de gros sous puisqu'il est question de plusieurs dizaines de millions d'euros. Une histoire qui remonte à décembre 2011. Des entreprises holdings fusionnent et lors d'assemblées générales extraordinaires, des changements de majorité et minorité parmi les actionnaires ont lieu. Et aboutissent à de nouvelles alliances familiales. Une partie de ceux qui avaient acheté le contrôle du groupe aux cousins le perdent sans contrepartie. Les cousins qui avaient vendu le contrôle le récupèrent gratuitement. Ainsi, Édouard Roquette, minoritaire d'hier, devient président de l'ensemble. Les perdants de l'affaire sont toujours actionnaires mais plus dans aucun conseil d'administration.

PUBLICITÉ

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION. 

J'EN PROFITE

*Offre limitée à 3 bouteilles identiques, réservée aux clients Carte U. Hors champagnes, mousseux, vins et bières. Hors promotions en cours. Voir conditions et liste des magasins participants sur magasins-u.com

(<https://ad.doubleclick.net/ddm/trackclk/N1237753.1921831INVIBES/B26691!>
[timestamp])

Inspired by (<http://www.invibes.com>) 

La décision de la Cour d'appel

Depuis 2012, une partie de la famille demande l'annulation de ces assemblées générales extraordinaires. Après plusieurs échecs devant le tribunal de commerce d'Arras, **la Cour d'appel de Douai**

(<https://www.lavoixdunord.fr/1012813/article/2021-05-26/lestrem-une-partie-de-la-famille-roquette-contre-une-autre-la-cour-d-appel-de>) a rendu son arrêt le 30 septembre. Un arrêt en demi-teinte. Sur les dix nullités soulevées, une seule a été retenue : la reconnaissance d'irrégularités entachant l'assemblée générale

extraordinaire de la société Roquette Frères du 2 décembre 2011. Si le comité d'entreprise a bien été consulté comme l'exige la loi, son avis n'a pas été communiqué à l'assemblée. La cour d'appel accorde un délai de six mois pour convoquer une nouvelle assemblée générale extraordinaire. Mais ce sont les actionnaires actuels, et non ceux de l'époque, qui voteront l'ordre du jour de décembre 2011. Les demandeurs en justice qui avaient la minorité de blocage à l'époque l'ont perdu du fait des fusions. Le vote sera-t-il le même qu'il y a dix ans ?

Dix ans d'épisodes judiciaires

Depuis, la famille a été secouée par de nombreux épisodes judiciaires. Au civil avec le tribunal de commerce d'Arras et la Cour d'appel de Douai. Mais aussi au pénal avec un **[procès pour délit d'achat de voix reporté au 18 novembre](https://www.lavoixdunord.fr/957230/article/2021-03-11/lestrem-christophe-roquette-au-tribunal-pour-corruption-une-affaire-de-famille)** (<https://www.lavoixdunord.fr/957230/article/2021-03-11/lestrem-christophe-roquette-au-tribunal-pour-corruption-une-affaire-de-famille>) lié à ces mêmes assemblées. Une partie de la famille a en effet porté plainte en 2016 et après enquête de la police, **[le procureur a décidé de poursuivre Christophe Roquette](https://www.lavoixdunord.fr/957996/article/2021-03-12/le-proces-du-delit-d-achat-de-voix-chez-roquette-renvoye-au-mois-de-novembre)** (<https://www.lavoixdunord.fr/957996/article/2021-03-12/le-proces-du-delit-d-achat-de-voix-chez-roquette-renvoye-au-mois-de-novembre>), alors administrateur de Roquette, président de son comité d'audit pour délit d'achat de voix. Autrement dit, il aurait conditionné son vote favorable et celui de sa fratrie en contrepartie d'une somme d'argent.

Des enjeux financiers mais pas que

Dans les deux procédures, des enjeux financiers colossaux mais pas que. Au civil, les plaignants demandaient à titre subsidiaire des actions ou une indemnisation financière. Des demandes de réparation jugées irrecevables à l'encontre des anciens dirigeants et prescrites à l'encontre de la société Roquette Frères par la cour d'appel. *« Ce n'est pas l'argent qui motive, décrypte un proche. C'est l'avenir pérenne du groupe au bénéfice de tous qui est en jeu. La trésorerie est devenue négative de presque 1 milliard, des usines ont été fermées, des clients abandonnés. Ce qui est souhaité, c'est le retour à la bonne gestion*

industrielle qui a fait le succès du groupe. On ne veut ni d'argent, ni faire tomber des têtes »

Les parties vont-elles se pourvoir en cassation ? C'est très probable. Elles ont deux mois, à partir du rendu de l'arrêt, pour le faire.

Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :

Lois et règlements (/tags/lois-et-reglements) | Cour (/tags/cour) |

Actionnaire (/tags/actionnaire) |

Lestrem (62136, Pas-de-Calais) (/region/bethune-et-ses-environs/lestrem) |

Roquette Frères (/tags/roquette-freres) | cour d'appel (/tags/cour-d-appel)

